

Conseil local FCPE CSI Europole
CSI
4 place de Sfax
38000 Grenoble
Mail fcpe.europole@gmail.com

Hotel de Ville
Monsieur le Maire, Eric Piolle
11, bd Jean Pain
CS 91066
38021 Grenoble Cedex 1

Courrier + pré envoi par mail

Grenoble, le 29 juillet 2016

Vos réf : FM/CLM2016/18

« Conséquences du plan de sauvegarde des services publics locaux sur le fonctionnement des écoles »

Objet : Bibliothèque Municipale Internationale

Monsieur le Maire,

Nous faisons suite à la décision unilatérale et sans concertation, du déplacement de la bibliothèque internationale du quartier d'Europole vers la maison de l'international au jardin de ville, que la ville de Grenoble a prise.

Nous sommes étonnés de ce choix sur plusieurs points :

- 1) Vous évoquez que le réseau des bibliothèques doit être revu du fait du déploiement des transports en commun. Or la bibliothèque internationale est actuellement desservie par un arrêt de tram direct. L'argument de facilitation de l'usage pour tous n'a guère de sens pour un rapatriement en centre-ville.
- 2) Nous sommes étonnés du peu d'ambition de la ville de Grenoble quant à la mise en place d'équipement de proximité dans un quartier en devenir qu'est Europole-La Presqu'île. L'enlèvement de cet équipement municipal va rendre encore plus « dortoir » ce quartier. Est-ce l'ambition que la ville a pour ses quartiers ? Vous le dites vous-mêmes, « *n'opposons pas les quartiers entre eux* ». Offrons à chaque quartier les équipements adéquats surtout lorsqu'ils existent déjà. Arrêtons de faire profiter au centre-ville.
- 3) Nous sommes stupéfaits d'une telle décision pour une ville comme Grenoble, qui se veut innovante, à la pointe des nouvelles technologies, à rayonnement mondial, à l'heure où la communauté éducative développe les Learning Center, lieu d'ouverture et de perméabilité entre les citoyens et la culture. Le développement des mutualisations des moyens entre établissements scolaires et bibliothèques est au cœur des préoccupations des agglomérations voisines. Il est dommage que Grenoble n'ait pas cet objectif. Actuellement la seule bibliothèque offrant cette complémentarité est la BMI en lien avec la Cité Scolaire Internationale. Votre choix est donc un retour en arrière incontestable et un choix rétrograde.

- 4) Une bibliothèque doit rester un lieu de proximité, d'échange, de rencontre, de lecture. Un lieu qui donne envie de lire aux nouvelles générations, un lieu d'ouverture à la culture, un lieu de combat contre l'illettrisme. La dématérialisation que vous évoquez, n'est pas le modèle de société que la ville de Grenoble doit promouvoir. La lecture, la culture sur support dématérialisé ne s'adresse pas à toutes les populations. L'objectif de la ville de Grenoble, doit être l'ouverture à tous et au plus grand nombre. Pour le cas de la BMI, l'enjeu est d'autant plus crucial puisque les étrangers, les personnes nouvellement arrivées en France, ont besoin de se rencontrer et d'échanger. La concentration des équipements des bibliothèques municipales au centre-ville, équipements réduits pour cause d'évolution des supports s'adressant aux plus aisés, est très éloignée de la ville pour tous que vous prônez.
- 5) Entre 2011 et 2012, la ville de Grenoble a demandé à la CSI de se dessaisir de son fond documentaire qui était en doublon avec les ouvrages détenus par la BMI, afin de faire de la place à de nouveaux supports. Aujourd'hui vous imaginez une scission des 2 fonds et cela porte donc un grave préjudice au CDI de la CSI qu'il y aura lieu de valoriser.
- 6) Vous n'êtes pas sans ignorer qu'une complémentarité existe aujourd'hui entre l'équipe pédagogique de la CSI, les documentalistes de la CSI et le personnel municipal, où des projets ont vu le jour grâce à cette proximité et cet échange. Votre plan vient casser une dynamique de projet (rencontre auteur, ateliers ...).
- 7) Aujourd'hui une mutualisation des moyens existe (prêt de la salle polyvalente de la CSI, prêt de la salle vidéo de la CSI, prêt de la salle informatique de la CSI ...) que votre dessein vient remettre en question et ne va donc pas dans la recherche d'économie du service public.
- 8) Vous arguez que ce choix de relocalisation de la BMI au centre-ville provient d'une volonté de la ville de sauvegarde des services publics dans un contexte économique contraint. Or votre projet va nécessiter des dépenses pour le mettre en place (restructuration d'un bâtiment historique) alors qu'une structure est d'ores et déjà existante. L'accent de la municipalité devrait être mis sur le déploiement de ce lieu et sur la communication autour de ce lieu existant plutôt que créer une nouvelle dépense municipale.

Monsieur Claus Habfast, présent au conseil d'administration de la CSI le 28 juin dernier, n'a pas apporté de réponse pertinente à ces points qui nous semblent aller à l'encontre d'une projection d'avenir gagnant-gagnant.

Il a évoqué par contre, que :

- La convention liant la CSI, la ville de Grenoble, la région, le département et l'académie de Grenoble signée en décembre 2015, sera effective jusqu'à son terme soit jusqu'au 31/12/2018.

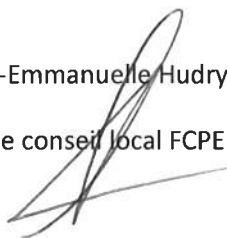
- Les élèves de la CSI non Grenoblois ne disposeraient plus de la gratuité pour accéder à la BMI à l'échéance où la BMI serait au jardin de ville.
- Aucune étude n'a pour l'heure été menée qui aurait pu conduire à cette prise de décision (étude des affluences des bibliothèques de Grenoble par exemple).
- Les études vont être lancées pour la faisabilité du projet (restructuration de l'hôtel de Lesdiguières, bâtiment historique relevant des architectes des bâtiments de France, mutualisation du personnel jardin de ville-BMI, plages d'ouverture ...). Monsieur Habfast a bien noté notre souhait en tant que parents et citoyens, mais aussi celui de l'administration de la CSI et de son équipe pédagogique, de participer à ces études. Nous attendons donc le calendrier et les attendus précis des études qui vont être conduites.

Nous avons bien relevé les propos de monsieur Habfast, qui a précisé que ce choix de déplacement de la BMI ne sera pas « coûte que coûte » et que le défaut de concertation en amont de l'information par voie de presse, sera corrigé pour les prochaines échéances de ce choix.

Dans l'attente d'un retour de votre part sur l'ensemble des points que nous soulevons, veuillez recevoir, Monsieur le Maire, nos salutations distinguées.

Laure-Emmanuelle Hudry, présidente du conseil local FCPE CSI Europole

Pour le conseil local FCPE CSI Europole



Copies par mail :

Direction des services départementaux de l'éducation nationale, Mme Dominique Fis

Proviseur de la CSI, Mme Marie-Noëlle Tison

Adjoint au maire école patrimoine scolaire, M. Fabien Malbet

Représentant de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la CSI, M. Claus Habfast

FCPE 38